



Les Morts



Le mois de novembre qui nous rappelle le souvenir de nos chers défunts, alors que la voix maternelle de l'Eglise nous invite à soulager les âmes qui souffrent en Purgatoire, et que les glas funèbres semblent faire parvenir jusqu'à nous les plaintes de ces chères âmes, il est bon de nous demander quels sont nos moyens de leur venir en aide et comment nous pouvons leur procurer délivrance ou du moins soulagement.

Nous avons trois grands moyens à notre disposition : la prière, les œuvres satisfaites et les Indulgences.

Nos défunts sont retenus, en effet, dans la prison du Purgatoire comme des débiteurs qui n'ont pas payé leurs dettes. Nous pouvons donc nous adresser pour eux au grand Créancier, qui est Dieu, et implorer de son infinie miséricorde la remise ou la diminution de leur dette : c'est la prière. Nous pouvons encore verser entre ses mains le montant de la dette en le suppliant de vouloir bien l'accepter en faveur des pauvres prisonniers : ce sont les œuvres satisfaites ; et si nous payons la justice divine avec les satisfactions surabondantes de N.-S. et des Saints, ce sont les Indulgences.